



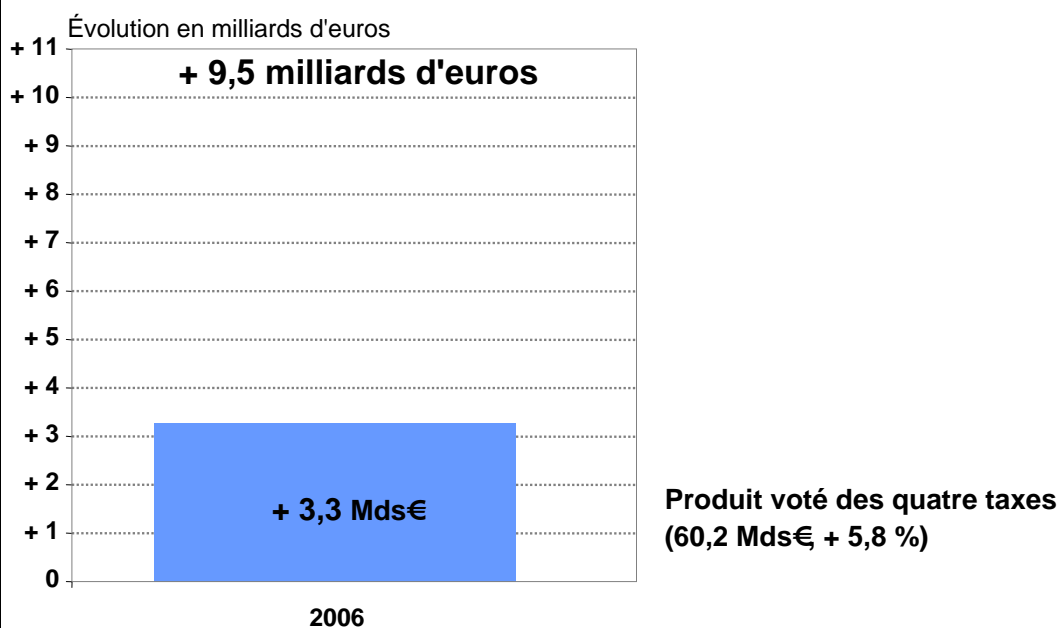
Finances locales *en France*

Version provisoire

Septembre 2006

EN 2006, TRÈS BONNE ORIENTATION DE L'INVESTISSEMENT LOCAL (+ 7,0 %)
ET ACCROISSEMENT DES COMPÉTENCES ET DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (+ 5,7 %)

Facteurs d'évolution des recettes de fonctionnement (166,9 Mds€, + 6,1 %)



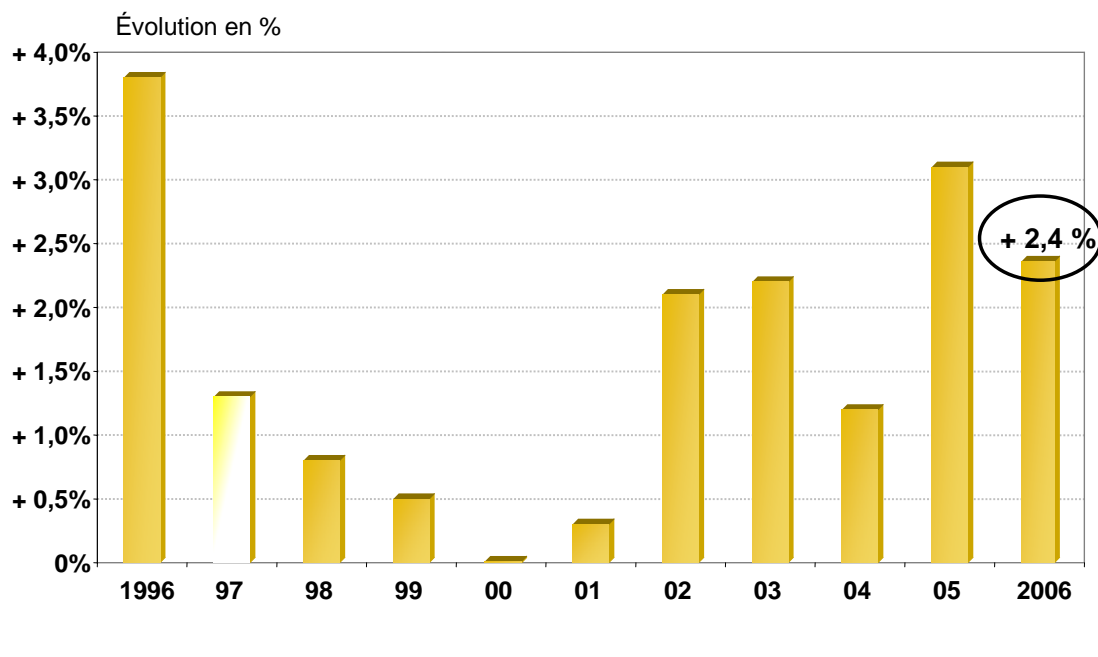
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 166,9 milliards d'euros en 2006 et enregistrent une progression de 6,1 %. Par rapport à l'année 2005, leur évolution procure aux collectivités locales 9,5 milliards de recettes supplémentaires.

Le produit voté au titre des quatre taxes directes locales, 60,2 milliards d'euros en 2006, progresse de 5,8 % (après + 6,4 % en 2005) ce qui représente un accroissement de 3,3 milliards d'euros par rapport au montant 2005.

L'évolution du produit voté résulte de l'effet conjugué de l'augmentation de la pression fiscale et de l'accroissement des bases d'imposition.

Évolution des taux des impôts locaux

toutes taxes et toutes collectivités confondues



L'évolution des taux d'imposition des quatre taxes directes locales est marquée sur la période récente par :

- une phase de hausse des taux entamée en 2002
(+ 2,1 % en 2002, + 2,2 % en 2003)
- une pause en 2004 , année électorale
(avec une progression des taux limitée à + 1,2 %)
- une augmentation plus vive en 2005 (+ 3,1 %)
- **une moindre progression en 2006**
avec une augmentation des taux de 2,4 %
toutes taxes et toutes collectivités confondues.

Évolution des taux par catégorie de collectivités locales

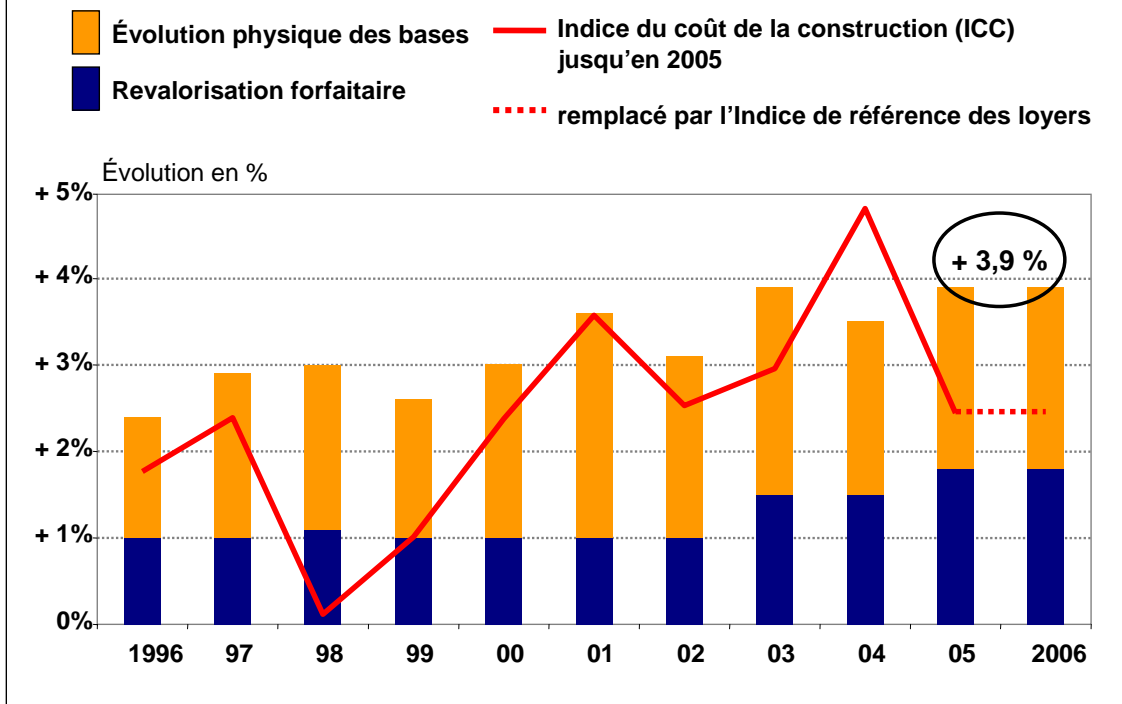
toutes taxes confondues

	2002	2003	2004	2005	2006
Ensemble	+ 2,1 %	+ 2,2 %	+ 1,2 %	+ 3,1 %	+ 2,4 %
Communes et EPCI	+ 1,6 %	+ 1,6 %	+ 1,3 %	+ 1,0 %	+ 0,7 %
Départements	+ 3,4 %	+ 3,9 %	+ 1,2 %	+ 4,3 %	+ 5,0 %
Régions	+ 0,2 %	+ 0,2 %	+ 0,4 %	+ 21,0 %	+ 7,4 %

L'évolution de la pression fiscale, observée par catégorie de collectivités locales, fait apparaître :

- un ralentissement de la hausse des taux **des communes et groupements**, avec une progression moyenne des taux de **+ 0,7 % en 2006**, après + 1,0 % en 2005 et + 1,3 % en 2004. Phénomène qui n'est pas sans lien avec la fin de la mandature.
- une accélération du rythme de progression des taux d'imposition **des départements** : **+ 5,0 % en moyenne en 2006**, après + 4,3 % en 2005 et + 1,2 % en 2004.
- une moindre progression des taux **des régions** : **+ 7,4 % en 2006**, après la forte augmentation de 2005 (+ 21 %).

Évolution des bases de taxe d'habitation



Evolution des bases d'imposition

Pour la **taxe d'habitation**, deux éléments doivent être distingués :

- Pour les logements déjà existants (en bleu), la base d'imposition est revalorisée chaque année de manière forfaitaire (+ 1,8 % en 2005 et en 2006). On constate qu'en général cette revalorisation est inférieure à l'évolution de l'indice servant de référence à l'évolution des loyers (indice du coût de la construction jusqu'en 2005 et indice composite défini par le ministre de l'économie – l'indice de référence des loyers à compter de 2006). C'est une nouvelle preuve de la mauvaise adaptation économique des valeurs locatives.
- Par ailleurs, de nouveaux logements (en orange) entrent, chaque année, dans la matière imposable. L'accroissement soutenu du parc de logements (plus de 350 000 unités supplémentaires chaque année depuis 2003) contribue à soutenir le dynamisme des bases.

Au total, **les bases de taxe d'habitation progressent de 3,9 % en 2006**, évolution identique à celle de 2005.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, le raisonnement est globalement identique, mais les effets des exonérations temporaires peuvent retarder légèrement l'entrée du bien immobilier dans le champ de la matière imposable. **Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties progressent de 3,8 % en 2006**, contre + 3,7 % en 2005.

Des situations individuelles à l'évolution globale

	TH	FB
Contributeur moyen déjà existant		
Revalorisation forfaitaire	+ 1,8 %	+ 1,8 %
Évolution moyenne des taux	+ 1,7 %	+ 2,4 %
Évolution de la cotisation moyenne	+ 3,5 %	+ 4,2 %
Accroissement de la matière imposable	+ 2,1 %	+ 2,0 %
Évolution du produit voté = ressource des collectivités locales	+ 5,6 %	+ 6,2 %

Conséquences pour le contributeur moyen dont la situation est restée inchangée entre 2005 et 2006 :

La cotisation appelée de taxe d'habitation augmente de 3,5 % :

- + 1,8 % au titre de la revalorisation forfaitaire de sa base d'imposition,
- et + 1,7 % au titre de l'augmentation moyenne des taux d'imposition.

L'augmentation de la cotisation de taxe d'habitation représente en moyenne 7 euros par habitant.

La cotisation appelée de taxe foncière sur les propriétés bâties

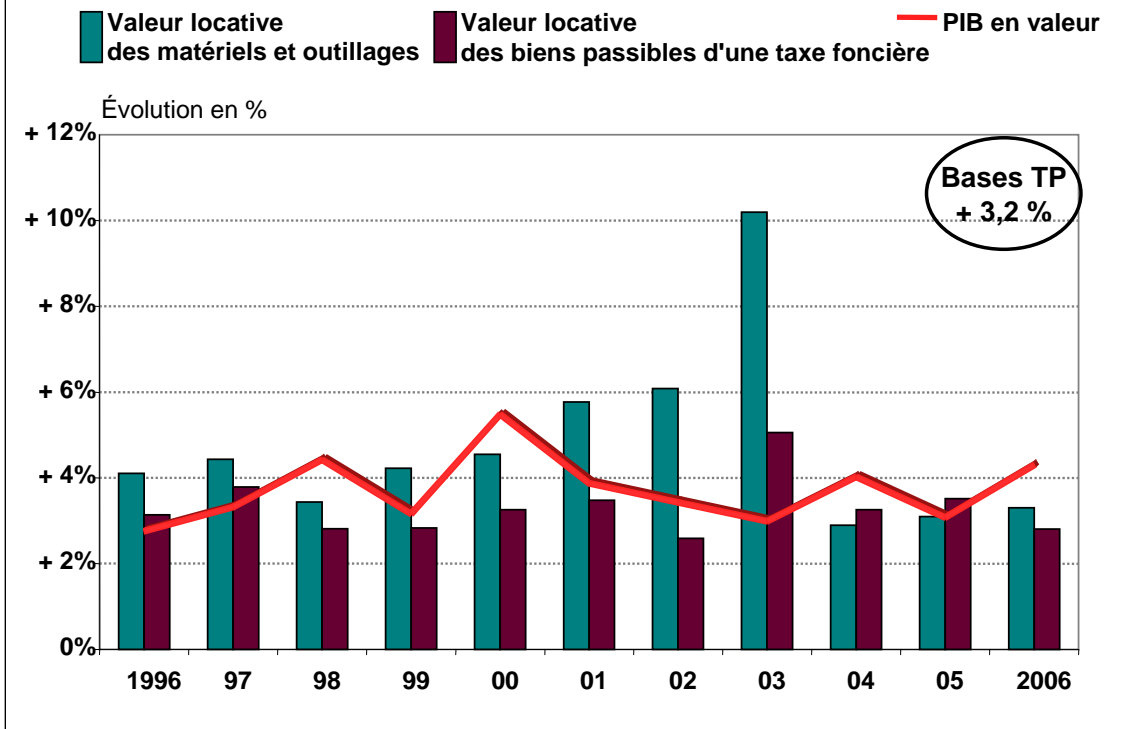
augmente de 4,2 % : l'augmentation moyenne des taux est légèrement plus forte, + 2,4 % en 2006, que pour la taxe d'habitation (prise en compte du geste fiscal des régions qui ne joue pas sur la taxe d'habitation).

L'augmentation de la cotisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties représente en moyenne 12 euros par habitant.

Les collectivités locales bénéficient en outre de l'élargissement de la matière imposable (imposition des nouveaux logements) :

- **le produit voté de taxe d'habitation progresse de 5,6 % en 2006**
- **le produit voté de taxe foncière sur les propriétés bâties progresse de 6,2 %.**

Évolution des bases de taxe professionnelle



Les bases de taxe professionnelle retrouvent, pour la première année depuis 1999, une évolution conforme à celle de leurs composantes économiques.

Les diverses réformes :

- suppression de la part salaires (1999-2003),
- affectation des bases de France Télécom aux collectivités (2003),
- réduction de la fraction recettes (2003-2005)

sont aujourd'hui achevées.

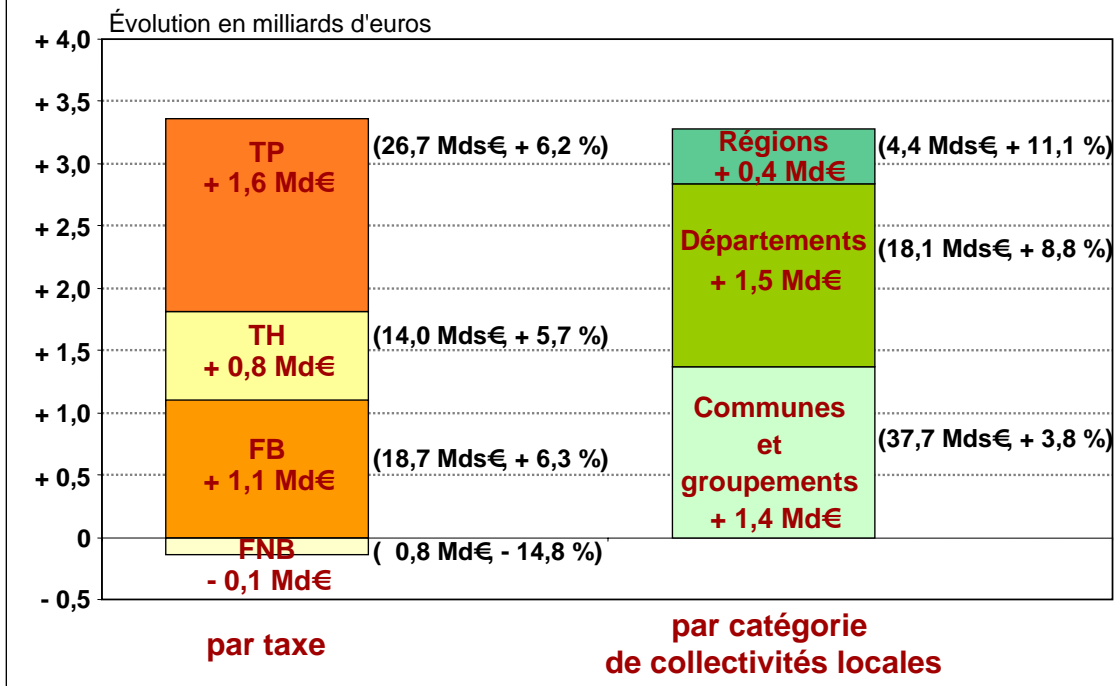
Les bases de taxe professionnelle reposent aujourd'hui :

- à hauteur de 80 % sur les immobilisations corporelles des entreprises. Cette composante a toujours été la plus dynamique (en vert sur le graphique),
- à hauteur de 17 % sur les terrains et bâtiments affectés à l'activité (en marron),
- les 3 % restants étant constitués de la fraction imposable des recettes.

L'évolution des bases de taxe professionnelle s'établit à + 3,2 % en 2006 et est similaire à celle observée en 2005 (à législation constante). Elle s'établit grossièrement à un niveau intermédiaire entre l'inflation et la croissance.

Pour les collectivités locales, le produit voté de taxe professionnelle atteint plus de 26,7 milliards d'euros, en hausse de 6,2 %.

Produit voté en 2006 : + 3,3 milliards



Le supplément de produit voté, 3,3 milliards d'euros, peut être réparti par taxes et par catégorie de collectivités locales.

Par taxes :

- le produit de taxe professionnelle s'accroît de près de 1,6 Md€ ce qui explique près de la moitié de l'accroissement du produit voté;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties, + 1,1 Md€, constitue le deuxième contributeur,
- le produit de taxe d'habitation progresse de + 750 millions.

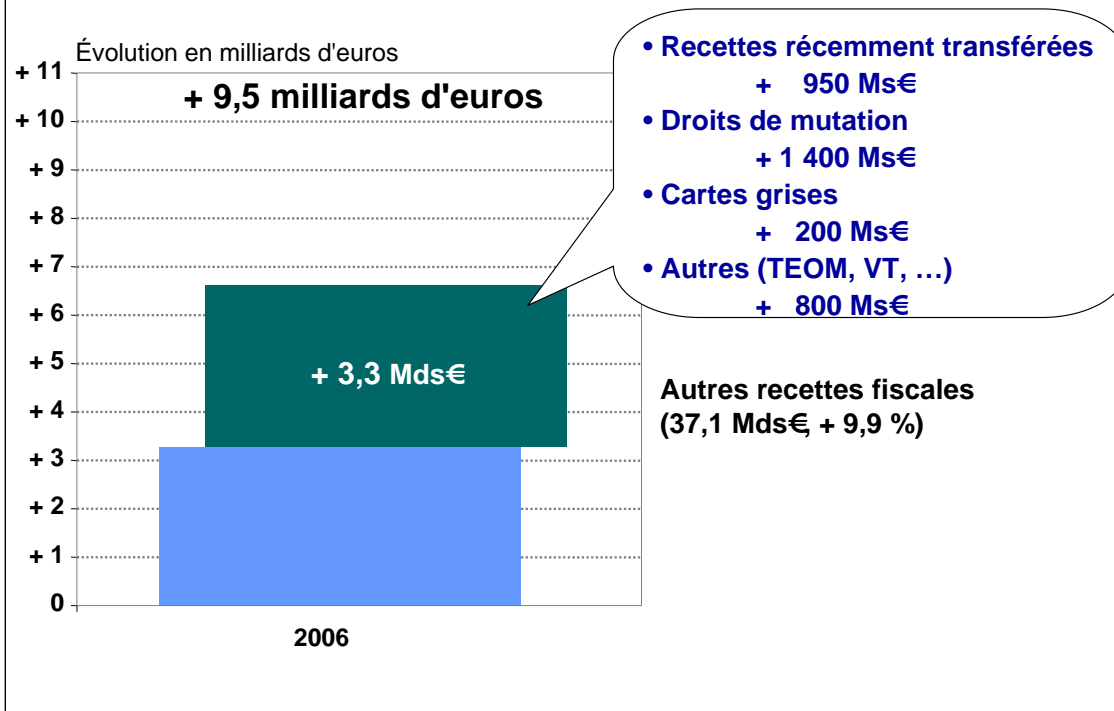
A noter : le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est en baisse. Les bases d'imposition du secteur communal font l'objet à compter de 2006 d'une mesure d'exonération de 20 % en faveur des terrains agricoles. Les communes et groupements perçoivent en contrepartie une compensation fiscale à due concurrence (140 millions d'euros).

Par catégories de collectivités :

- le produit voté des communes et groupements s'accroît de 1,4 Md€
- celui des départements augmente dans le même ordre de grandeur : + 1,5 Md€
- les régions : 0,4 Md€ (contre + 0,8 milliard d'euros en 2005).

Attention donc sur l'analyse des évolutions en pourcentage ou en montant.

Facteurs d'évolution des recettes de fonctionnement (166,9 Mds€ + 6,1 %)



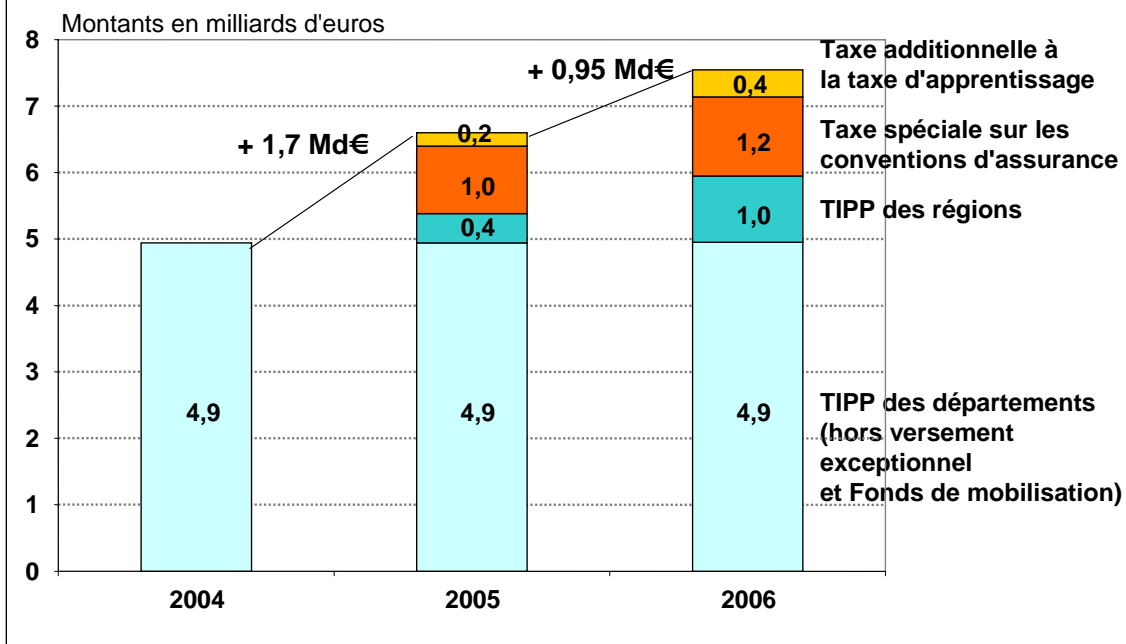
Les autres recettes de nature fiscale s'élèvent à 37,1 milliards d'euros et enregistrent une hausse de 9,9 %. Cette évolution procure aux collectivités locales un supplément de ressources de 3,3 Mds€ en 2006.

Ces recettes supplémentaires sont principalement issues :

- de l'accroissement des nouvelles recettes de nature fiscale, taxe intérieure sur les produits pétroliers, taxe sur les conventions d'assurance et taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage (+ 950 millions d'euros)
- du dynamisme du produit des droits de mutation (+ 1 400 millions d'euros)
- et de la progression du produit des cartes grises de 200 millions d'euros sous l'effet d'une hausse moyenne des tarifs de 14 %.

Les autres taxes conservent leur évolution assez soutenue de ces dernières années : le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pourrait approcher 4,7 Mds€ et celui du versement transport 5,4 Mds€.

Progression des recettes récemment transférées de nature fiscale

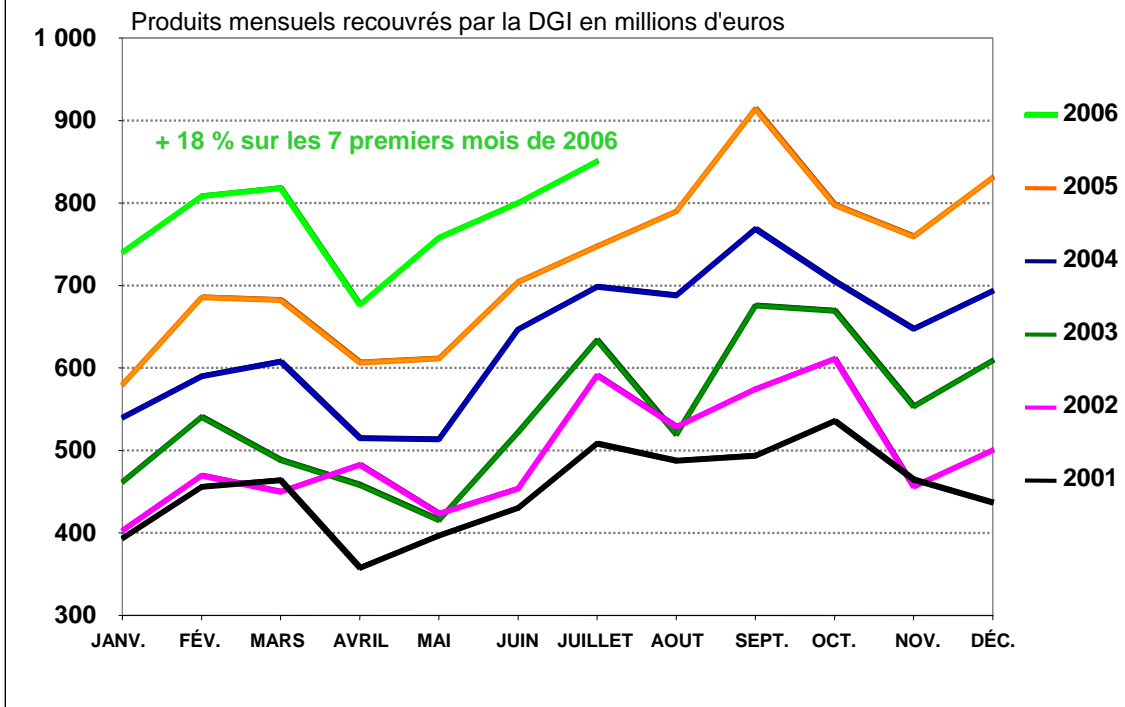


Les recettes fiscales des collectivités locales comprennent depuis 2004 de nouveaux impôts destinés à financer les transferts de compétences ou à accroître l'autonomie financière des collectivités locales, en venant se substituer à des dotations de l'État.

- **En 2004, les départements se voient accorder une fraction de TIPP de 4,9 Mds€ pour financer le RMI.** Cette fraction reste stable en raison de l'absence de progression des quantités consommées de produits pétroliers.
- **A compter de 2005, les régions perçoivent une fraction de TIPP pour financer les compétences transférées :** 440 millions en 2005, auxquels s'ajoutent 560 millions en 2006 pour tenir compte des nouveaux transferts de compétences.
- **Toujours à compter de 2005, les départements perçoivent une fraction de taxe sur les conventions d'assurance pour financer à la fois les compétences transférées et les charges liées aux SDIS :** 1 milliard en 2005, auxquels s'ajoutent 170 millions en 2006 pour tenir compte des nouveaux transferts de compétences et de la suppression de la vignette.
- **Enfin, les régions perçoivent depuis 2005 la nouvelle taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage** dont la montée en charge est progressive : 200 millions en 2005, auxquels s'ajoutent 210 millions en 2006.
- Au global, les nouvelles ressources de nature fiscale se sont accrues de 1,7 Md€ en 2005 et de 950 millions en 2006

Progression dynamique des droits de mutation (10 Mds€ en 2006)

DEXIA
Crédit Local



Progression toujours vive des droits de mutation : + 1,4 milliard en 2006

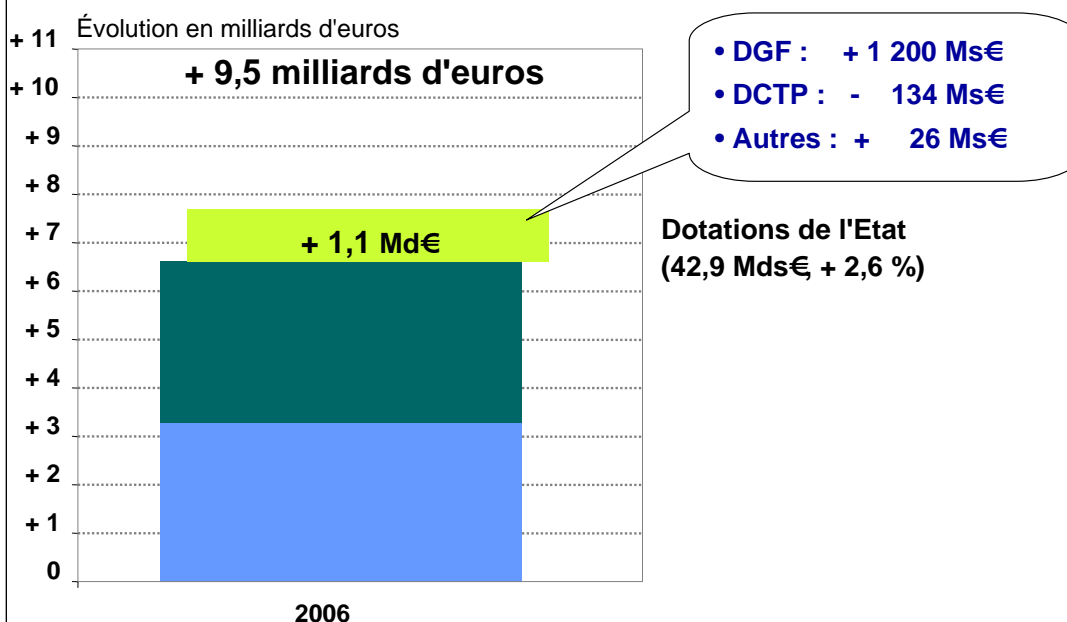
Les droits de mutations, qui reposent sur les transactions réalisées sur le marché de l'immobilier ancien, progressent fortement depuis plusieurs années sous l'effet de l'accroissement des prix de l'immobilier et d'un nombre toujours soutenu de transactions.

Le produit des droits de mutations est à nouveau nettement orienté à la hausse en 2006.

Fin juillet, les recouvrements mensuels effectués par la DGI avaient progressé de 18 % sur les sept premiers mois de l'année par rapport aux mêmes mois de l'année 2005 (après + 12 % sur la même période en 2005 et + 17 % en 2004).

Le produit des droits de mutation pourrait ainsi s'accroître de 1,4 Mds€ en 2006 et représenter au global un montant de plus de 10 milliards d'euros.

Facteurs d'évolution des recettes de fonctionnement (166,9 Mds€, + 6,1 %)



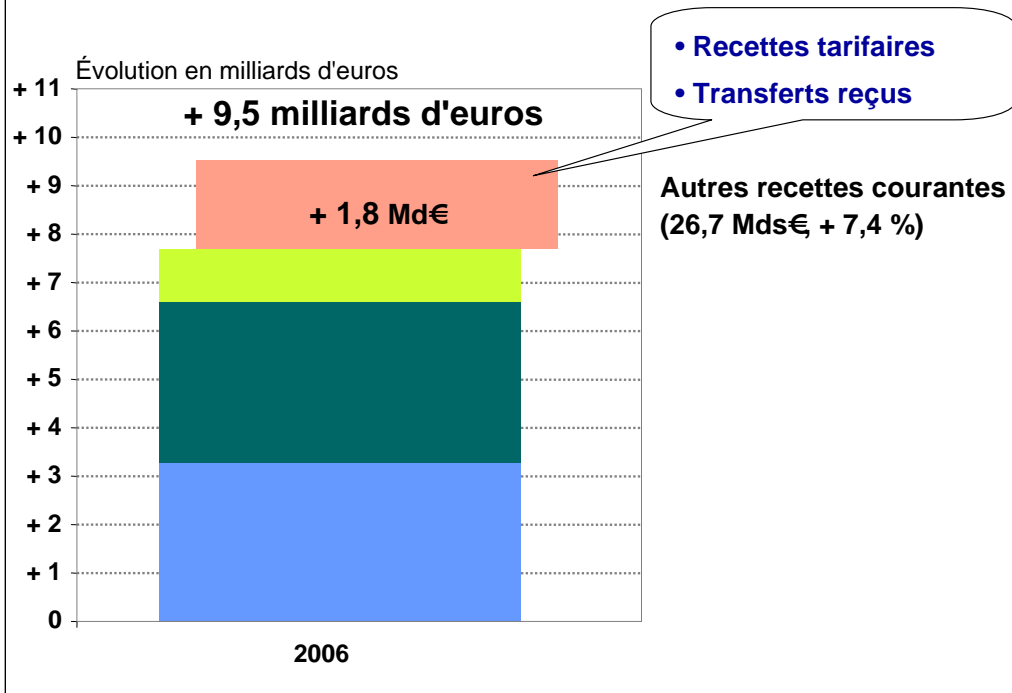
Les dotations de fonctionnement versées par l'Etat aux collectivités locales s'élèvent à 42,9 Mds€ en 2006 et enregistrent une progression de 2,6 % liée à l'indexation retenue pour le Contrat de croissance et de solidarité (inflation prévisionnelle + 1/3 de la croissance en volume 2005).

Elles s'accroissent de 1,1 milliard d'euros en 2006

La dotation globale de fonctionnement (DGF) procure à 1,2 milliard supplémentaire par rapport à l'année 2005. Rappelons qu'elle bénéficie d'un mécanisme d'indexation basé sur l'inflation prévisionnelle et 50 % de la croissance en volume 2005.

Toutefois, **la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP)**, qui constitue la variable d'ajustement, enregistre une nouvelle baisse en 2006 (de l'ordre de - 10 %) afin de respecter l'évolution de l'enveloppe normée.

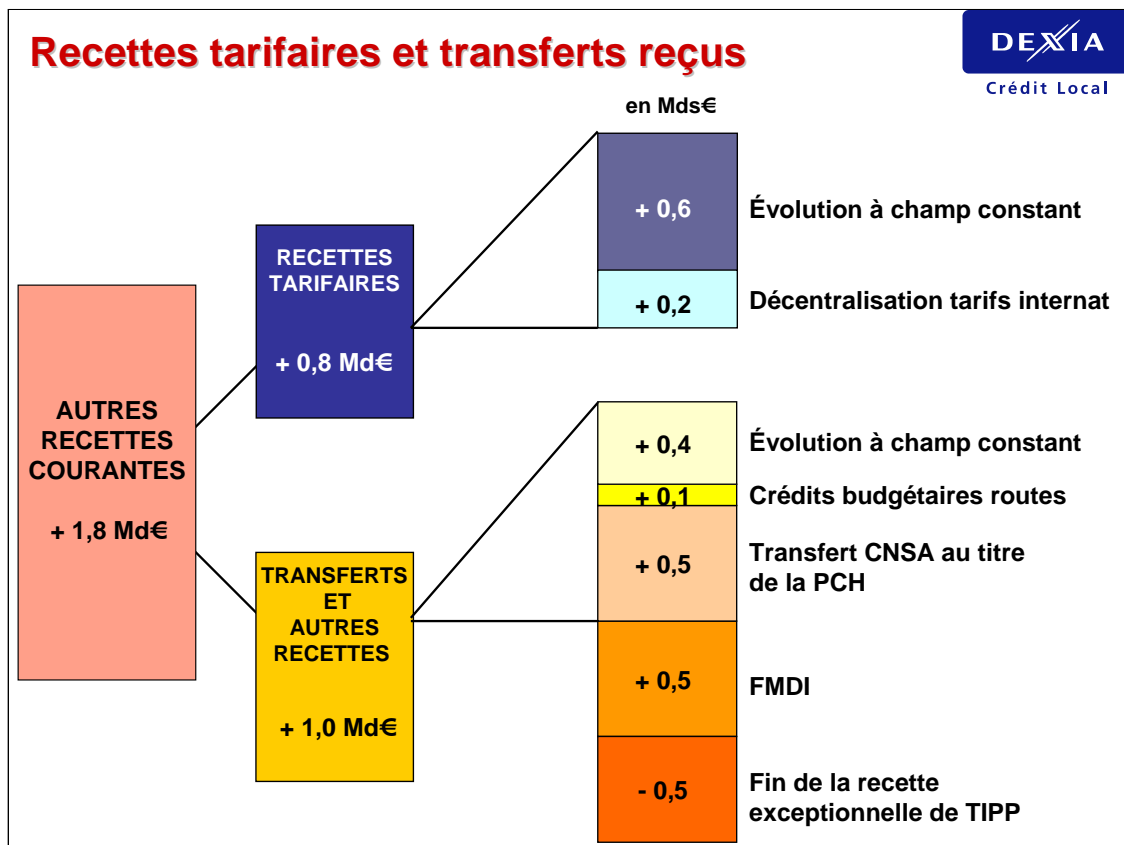
Facteurs d'évolution des recettes de fonctionnement (166,9 Mds€, + 6,1 %)



Les autres recettes de fonctionnement (26,7 Mds€) progressent de 7,4 % en 2006 ce qui représente **1,8 Md€ supplémentaires par rapport à 2005**.

Elles sont composées :

- **de recettes tarifaires** (prix payé par l'utilisateur pour bénéficier de certaines prestations de services)
- **de transferts reçus et autres recettes** (en provenance de l'État ou les organismes de sécurité sociale...).



La progression de + 1,8 Md€ des autres recettes se décompose entre :

- + 0,8 Md€ (+ 5,2 %) pour les recettes tarifaires ;
- + 1,0 Md€ (+ 11,1 %) pour les autres recettes.

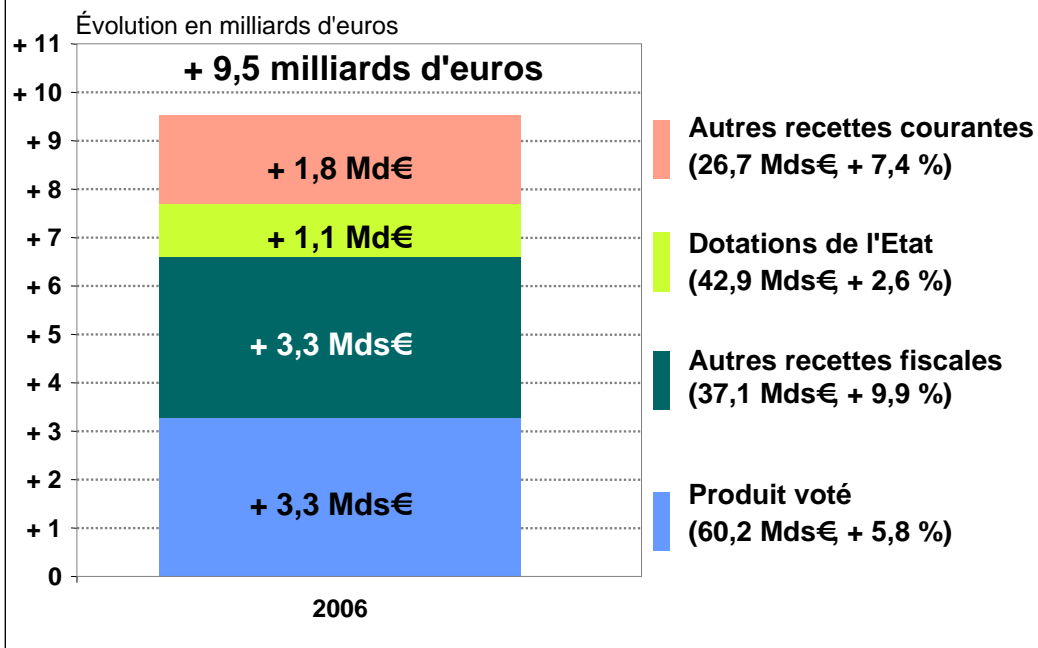
Les recettes tarifaires augmentent de manière plus soutenue que les années précédentes en raison d'une ressource nouvelle : + **246 Ms€ de participation des familles aux dépenses d'internat des collèges et lycées.**

Les autres recettes bénéficient de trois principales nouvelles recettes :

- + **500 Ms€ au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI).** Il devrait être reconduit en 2007 et 2008 pour un même montant ;
- + **500 Ms€ de transfert de la CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour financer la création de la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- + **93 Ms€ de crédits ministériels** au titre de la décentralisation des routes nationales.

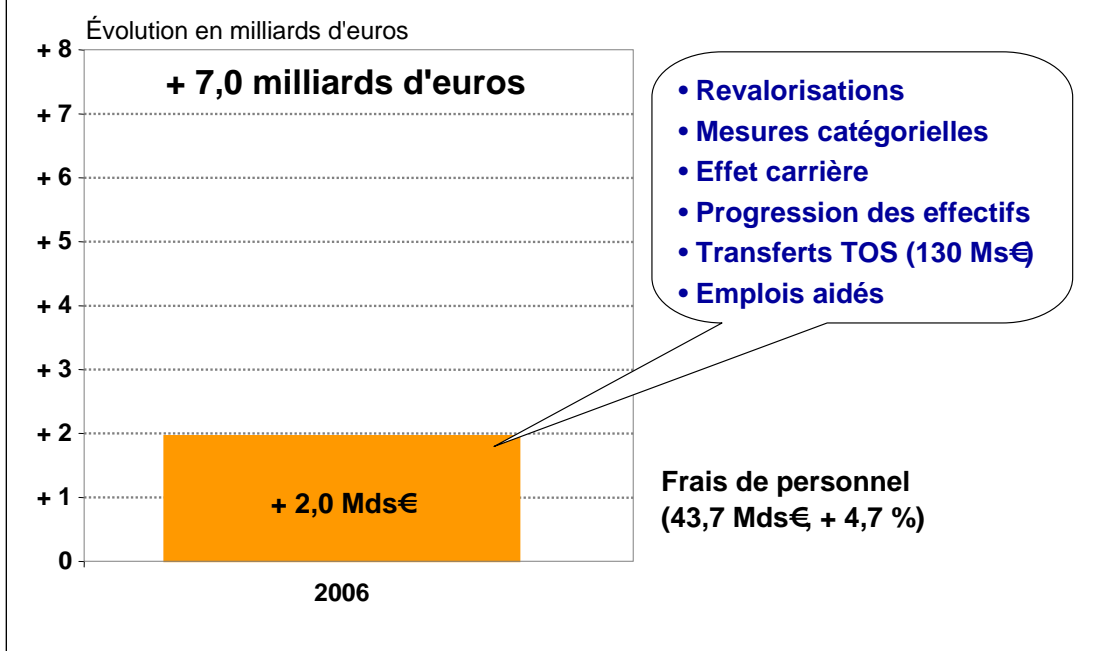
A noter: - 457 Ms€ au titre de la non reconduction de la ressource exceptionnelle de TIPP rattachée à l'exercice 2005 pour compenser le déficit du RMI en 2004.

Au final, les recettes de fonctionnement (166,9 Mds€, + 6,1 %)



Après le bilan explicatif de la variation des recettes de fonctionnement, passons aux dépenses de fonctionnement en suivant la même méthodologie.

Facteurs d'évolution des dépenses de fonctionnement (130,3 Mds€, + 5,7 %)



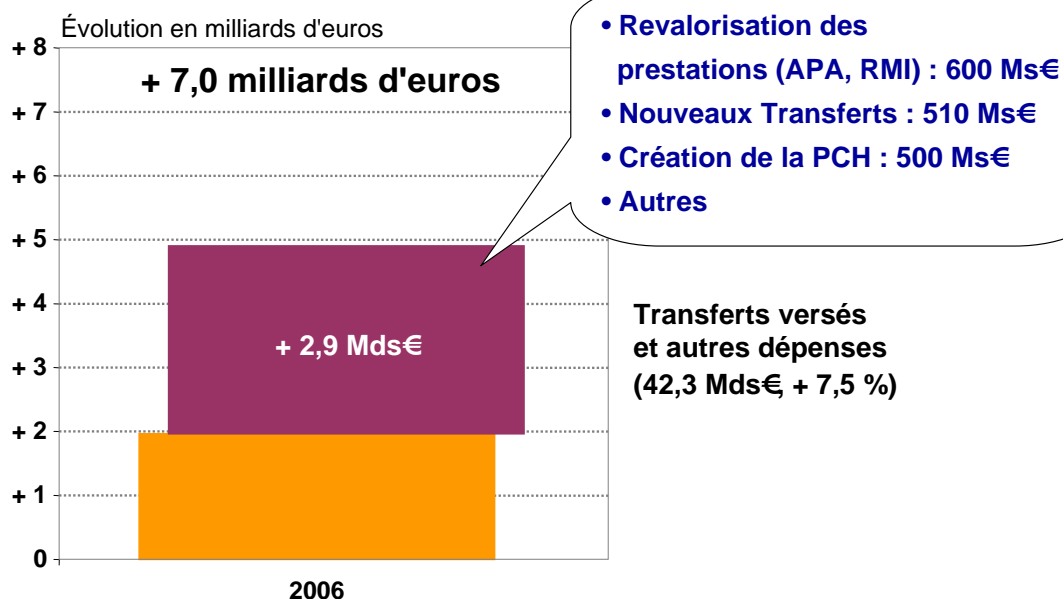
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 130,3 Mds€ et progressent de 5,7 % en 2006. Leur évolution représente un supplément de dépenses de 7,0 milliards d'euros par rapport à l'année 2005.

Au sein des dépenses de fonctionnement, les frais de personnel atteignent 43,7 Mds€ et enregistrent une progression de 4,7 %, soit l'équivalent de 2 milliards d'euros de dépenses supplémentaires.

Plusieurs facteurs viennent expliquer cette nouvelle hausse des charges de personnel :

- les revalorisations du point d'indice de la fonction publique (+ 0,5 % au 1er juillet 2006, et effet année pleine des revalorisations effectuées courant 2005) ;
- les mesures catégorielles (revalorisation des plus bas traitements pour s'aligner sur la hausse du SMIC, bonifications indemnitaires) ;
- l'effet de carrière (avancements et promotions) ;
- la progression des effectifs y compris celle des contrats aidés (la fin des emplois jeunes étant relayée par la mise en place suite au plan de cohésion sociale de nouveaux contrats aidés : contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi) ;
- le transfert des personnels TOS non titulaires (techniciens, ouvriers, de service) pour un montant de 130 M€

Facteurs d'évolution des dépenses de fonctionnement (130,3 Mds€, + 5,7 %)



Les transferts versés et autres dépenses s'élèvent à 42,3 Mds€ et progressent de manière toujours vive, + 7,5 % en 2006.

Leur montant s'accroît de 2,9 milliards d'euros par rapport à 2005 sous l'effet principalement de **l'augmentation des prestations sociales et des charges liées aux nouvelles compétences transférées.**

La progression des dépenses d'aide sociale s'explique essentiellement par l'évolution de trois principales prestations :

- **l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** qui progresserait de 0,3 Md€ du fait d'une revalorisation de 1,8 % au 1er janvier 2006 et d'une augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 7,2 % en mars 2006 par rapport à mars 2005);
- **le RMI** qui progresserait également de 0,3 Md€ en raison de la revalorisation de 1,8 % et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 3,9 % en mars 2006 par rapport à mars 2005);
- **la prestation de compensation du handicap (PCH)** qui vise à remplacer l'allocation compensatrice de tierce personne en étendant son champ. Elle est financée pour 500 M€ par une nouvelle contribution de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et pour 675 M€ par le redéploiement des ressources auparavant consacrées à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) par les départements ;
- **les autres transferts** (sociaux, SDIS, vers les associations, etc.) expliquent le reliquat, environ 1,2 Md€

Les compétences transférées en 2006 (hors TOS)

Départements	Droits à compensation (millions d'euros)	Régions	Droits à compensation (millions d'euros)
Gestion des routes nationales	92,5	Formation des professions paramédicales	220,6
Syndicat des transports d'Ile de France	33,1	Syndicat des transports d'Ile de France	178,9
Recentralisation de la prévention sanitaire	- 42,8	Financement de la formation professionnelle des adultes	24,1
Total hors TOS	82,9	Centres d'information sur la validation des acquis de l'expérience	6,3
		Total hors TOS	429,9

Les nouvelles compétences transférées au titre de l'acte II de la décentralisation (hors transferts des personnels TOS qui sont compris dans les charges de personnel), contribuent à hauteur de 510 Ms€ à la variation du poste « transferts versés et autres dépenses ».

Ces nouvelles charges incombent :

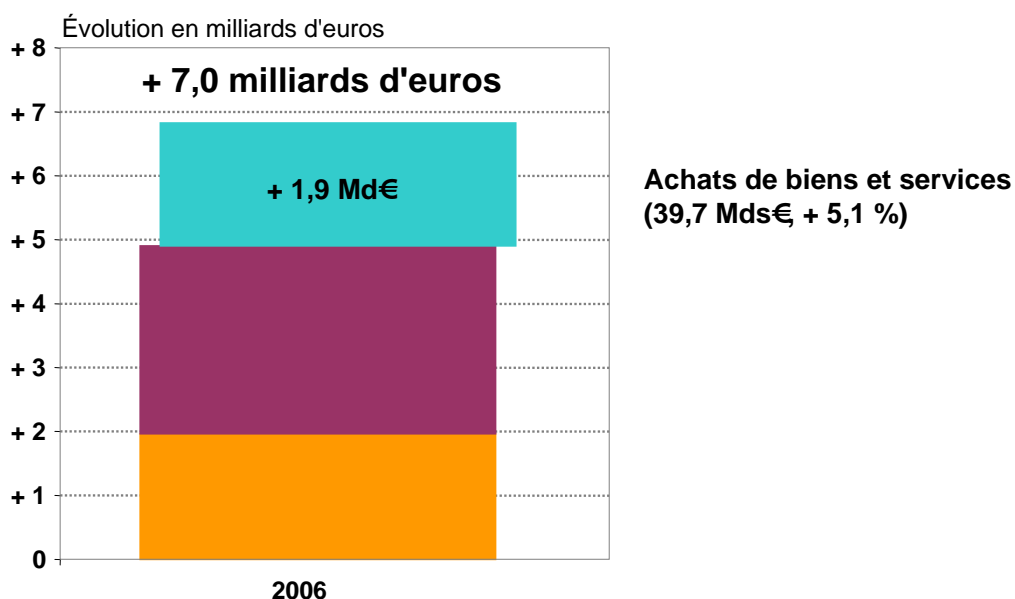
- aux départements à hauteur de 83 Ms€;
- aux régions à hauteur de 430 Ms€

Aux compétences dont le transfert est obligatoire, s'ajoutent celles pour lesquelles **les collectivités locales peuvent se porter candidates** (transfert facultatif, expérimentation, délégation de compétences).

Sont concernés la gestion des aéroports, des voies d'eau et des ports, des fonds structurels européens, la protection judiciaire de la jeunesse, l'entretien et la restauration des monuments historiques, la délégation des aides à la pierre, etc...

En 2006, la progression du nombre de candidats témoigne de l'intérêt croissant des collectivités locales pour l'exercice de ces nouvelles compétences (le détail figure dans la note).

Facteurs d'évolution des dépenses de fonctionnement (130,3 Mds€, + 5,7 %)



Les achats de biens et de services des collectivités locales s'élèvent à 39,7 Mds€ et progressent de 5,1 % en 2006.

Leur montant s'accroît de 1,9 milliard d'euros par rapport à 2005.

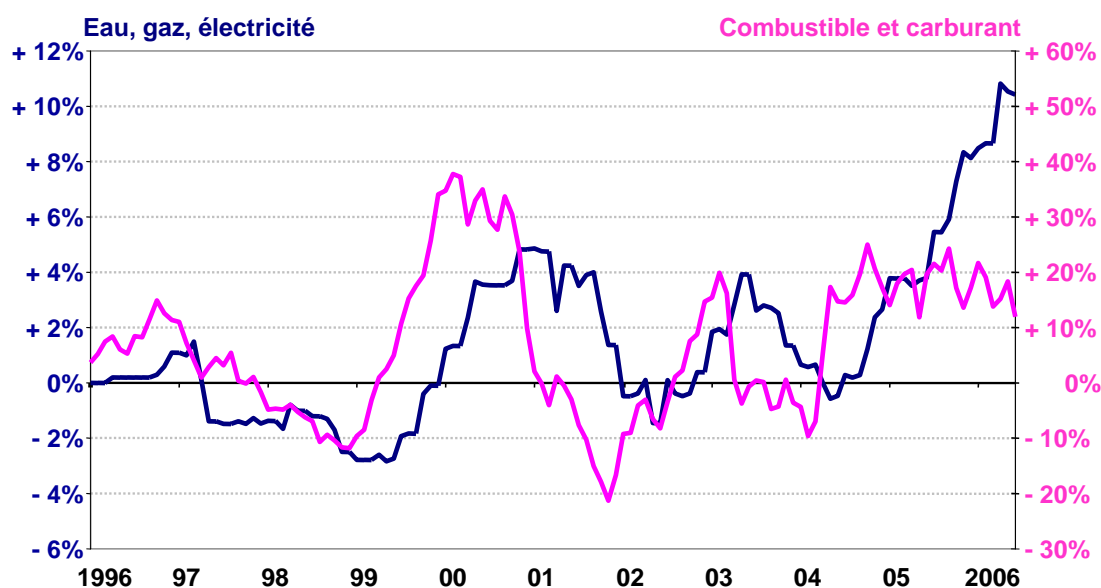
Ce poste est notamment sensible :

- à la progression des effectifs qui induit des besoins accrus en matériel informatique et bureautique ;
- à l'évolution des prix et actuellement, notamment, à celle du prix du pétrole qui se répercute sur le coût des consommations de combustibles et carburants ainsi que sur le prix du gaz, et qui est très souvent pris en compte dans les formules de revalorisation des contrats de prestation de services.

Même si le poids de la facture énergétique dans les dépenses de fonctionnement des collectivités locales demeure modeste (entre 2 % et 5 % selon le rapport parlementaire sur les énergies locales de juin 2006), **une forte volatilité du prix des consommations énergétiques peut générer un impact non négligeable** sur l'évolution des dépenses effectuées par les collectivités locales.

Exemple d'évolution des prix affectant le poste achat

Indices INSEE, évolution en glissement mensuel

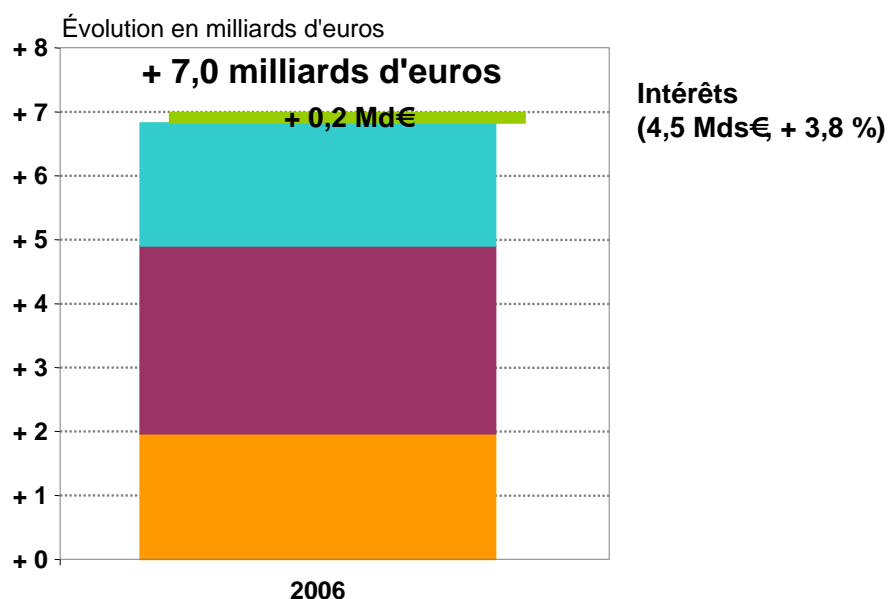


A titre d'exemple, nous vous présentons l'évolution, d'une part, de l'indice de prix de l'eau, du gaz et de l'électricité (en bleu) et, d'autre part, de l'indice de prix des combustibles et carburants (en rose).

D'après les données de l'INSEE :

- le prix de l'eau, du gaz et de l'électricité a progressé en glissement annuel de 10,4 % au mois de juin (contre + 3,8 % en 2005 sur la même période).
- le prix des combustibles et carburants s'est accru en glissement annuel de 15,1 % au deuxième trimestre 2006.

Facteurs d'évolution des dépenses de fonctionnement (130,3 Mds€, + 5,7 %)



Dernier poste de dépenses en section de fonctionnement : **les intérêts de la dette.**

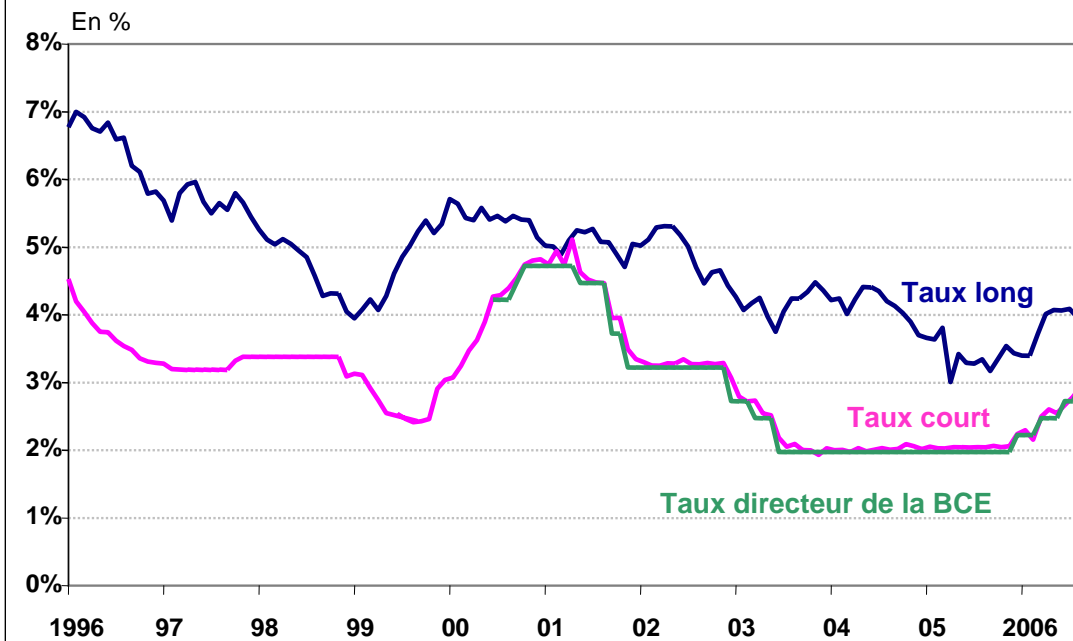
Nos estimations prudentes conduisent à une évolution positive des charges d'intérêt (+ 0,2 Md, + 3,8 %) pour la première fois depuis 10 ans.

Ce renversement de tendance est imputable à:

- **l'augmentation de l'encours de dette** des collectivités locales depuis 4 ans (+ 10,2 Mds€);
- **la remontée des taux d'intérêt** suite au relèvement des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE).

La progression des charges d'intérêt demeure toutefois peu significative au sein de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

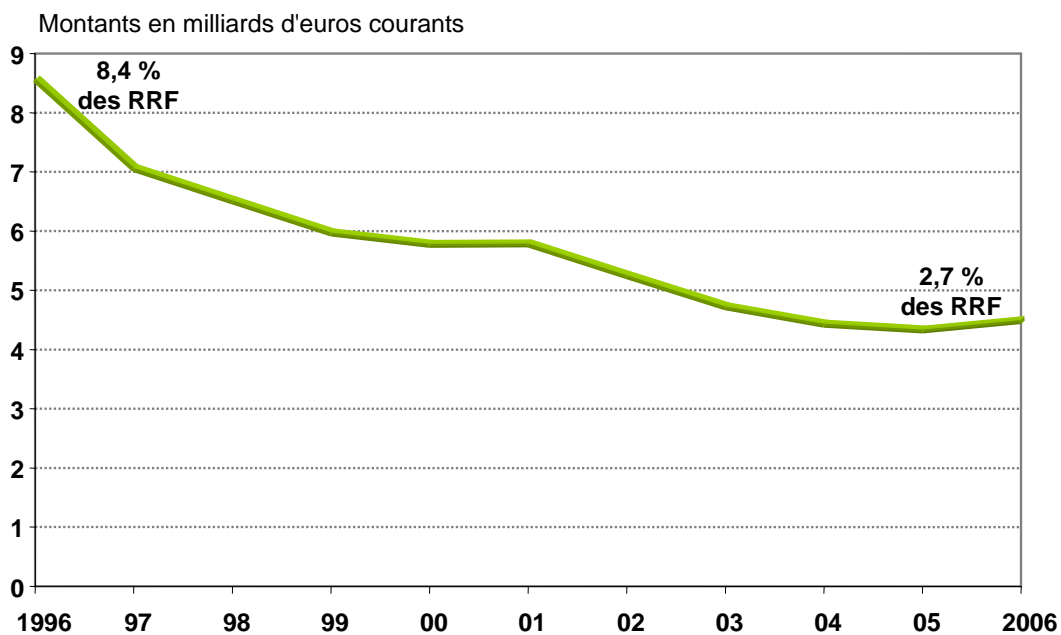
Situation sur les marchés financiers



Ce graphique illustre la sensibilité des taux d'intérêt à la politique mise en œuvre par la Banque Centrale Européenne.

Les taux d'intérêt, orientés à la baisse depuis 2001, augmentent à partir de la fin de l'année 2005, en parallèle avec l'évolution du taux directeur de la BCE.

Charges d'intérêt



L'impact de l'orientation à la hausse des charges d'intérêt doit être relativisé.

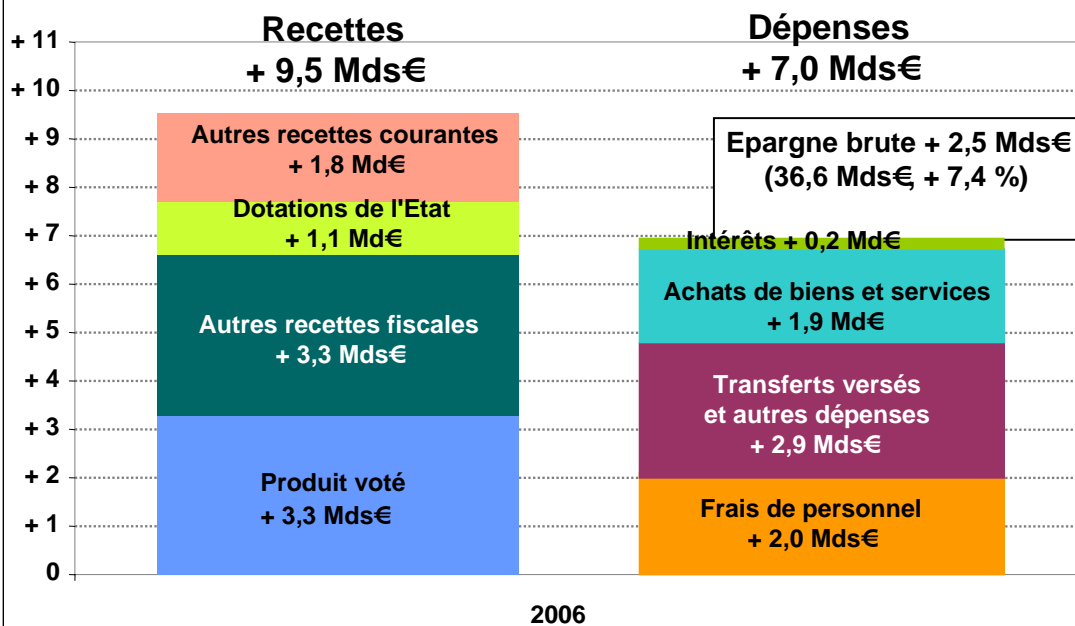
Le poids des intérêts reste toujours modeste :

- il représentait 8,4 % des recettes réelles de fonctionnement en 1996 ;
- il atteindrait 2,7 % des recettes réelles de fonctionnement en 2006, soit près de 6 points de moins qu'il y a 10 ans.

Si la légère hausse des charges d'intérêt se confirme, il ne faudra aucunement y voir un signe de dégradation des finances locales.

Résumé de la section de fonctionnement

Évolution en milliards d'euros

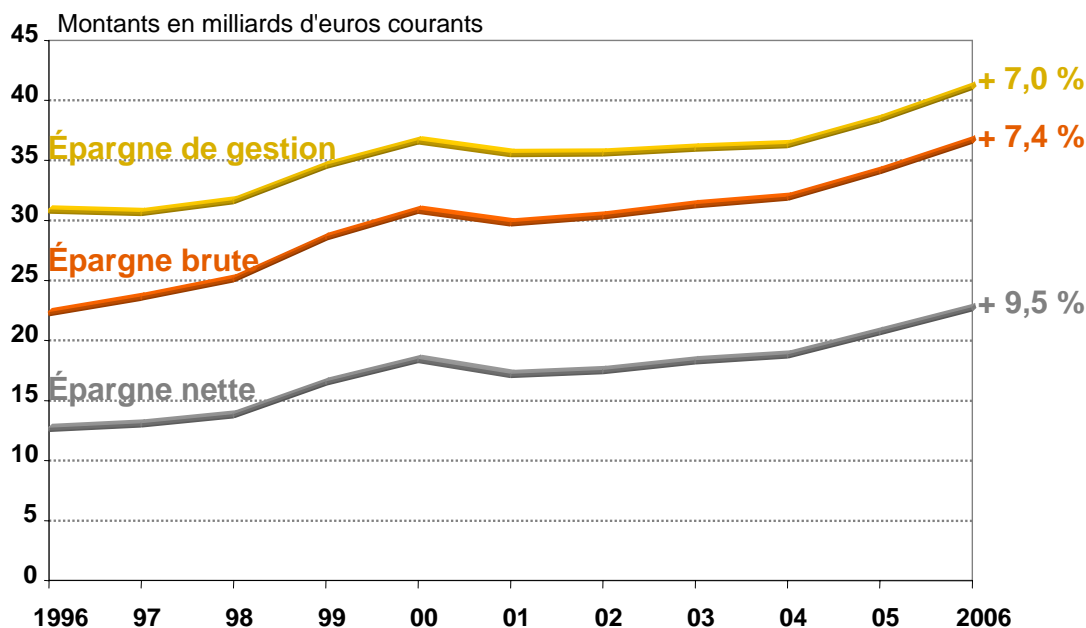


Avec des recettes qui s'accroissent de 9,5 Mds€ et des dépenses qui progressent de 7,0 Mds€, l'épargne brute dégagée par les collectivités locales sur la section de fonctionnement augmente de 2,5 Mds€ par rapport à 2005.

Elle s'établit à 36,6 Mds€ en 2006, ce qui représente 22 % des recettes courantes, et enregistre une évolution de + 7,4 % (après + 7,0 % en 2005).

Cette épargne correspond au solde disponible pour financer les dépenses d'investissement dans leur ensemble.

Résultat des opérations de fonctionnement

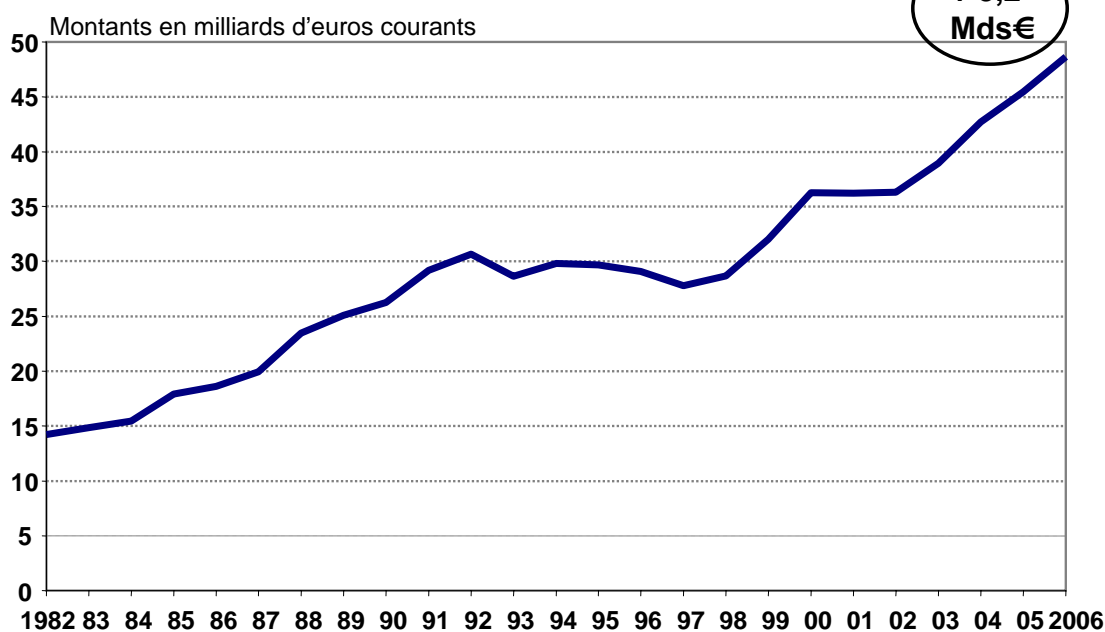


L'analyse historique montre que ces dernières années les soldes d'épargne sont nettement orientés à la hausse.

- **L'épargne de gestion** (en progression de 2,7 Mds€ soit + 7,0 %) correspond au solde disponible pour financer les dépenses d'investissement avant prise en compte des charges d'intérêt.
- **L'épargne brute** correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette. Elle progresse de 2,5 Mds€ sous l'effet de l'augmentation des charges d'intérêt (+ 200 millions).
- **L'épargne nette** permet de s'assurer que les collectivités locales respectent leur règle d'équilibre budgétaire. Elle correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements de dette. La règle budgétaire impose qu'elle soit positive. En 2006, elle progresse de 2,0 Mds€

Des dépenses d'investissement dynamiques (48,6 Mds€, + 7,0 %)

DEXIA
Crédit Local



L'investissement des collectivités locales, orienté à la hausse depuis 2003, conserve sans faiblir un rythme de progression dynamique.

Il pourrait s'élever à 48,6 milliards d'euros en 2006 et enregistrer une nouvelle progression, évaluée à + 7,0 %.

Le montant des investissements s'accroîtrait ainsi de 3,2 milliards d'euros par rapport à 2005.

Les dépenses d'investissement sont tirées vers le haut par :

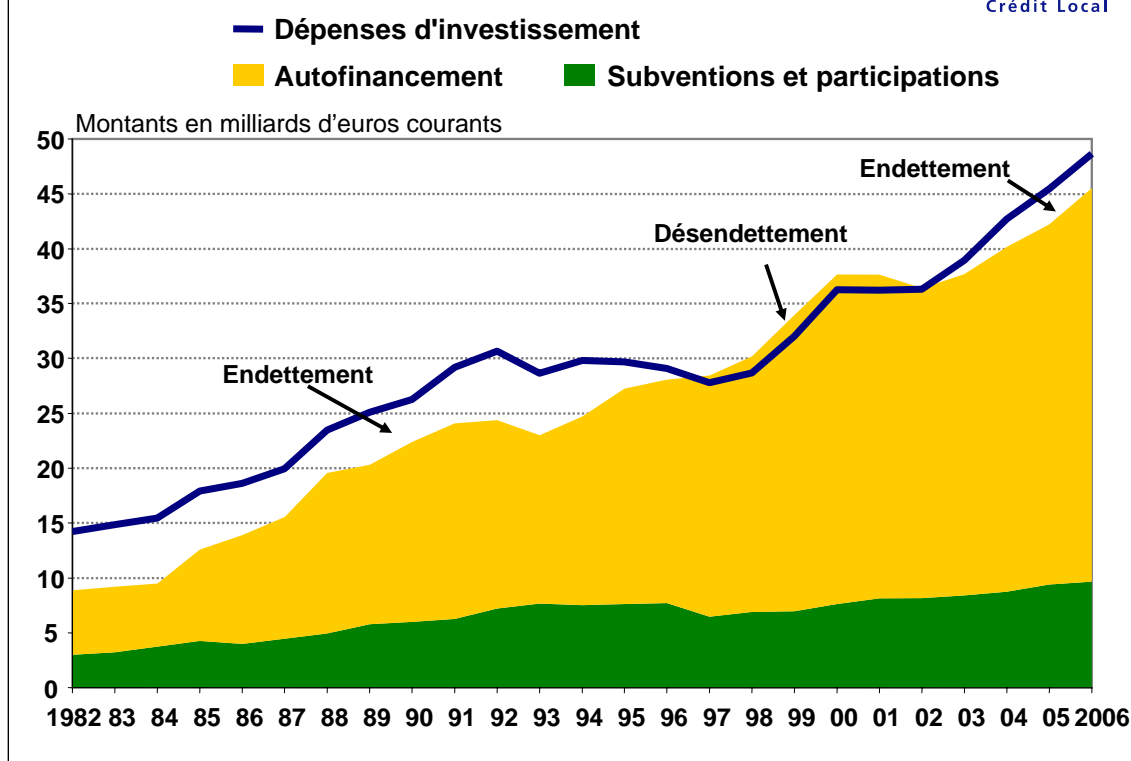
- la construction de nombreux logements qui nécessitent la mise en place de nouvelles infrastructures en matière de voirie et de réseaux divers, de transports...;
- l'influence du cycle électoral qui incite, à l'approche des échéances électorales, à finaliser les projets définis en début de mandat ;
- un contexte de coûts élevés sous l'influence de l'envolée des prix du pétrole.

Depuis le premier trimestre 2005, les index BT01 et TP01 enregistrent une croissance particulièrement vive qui ne semble pas se réduire en 2006 :

- l'index BT01 progresse de 5,1 % entre avril 2005 et avril 2006 (contre + 1,7 % sur la même période 2005) ;
- l'index TP01 progresse de 6,4 % entre avril 2005 et avril 2006 (contre + 3,2 % sur la même période 2005).

La progression des dépenses d'équipement est plus marquée dans le « secteur communal » (+ 8,4 %) que pour les départements (+ 5,5 %) et les régions (+ 3,5 %).

Un recours à l'endettement structurellement faible



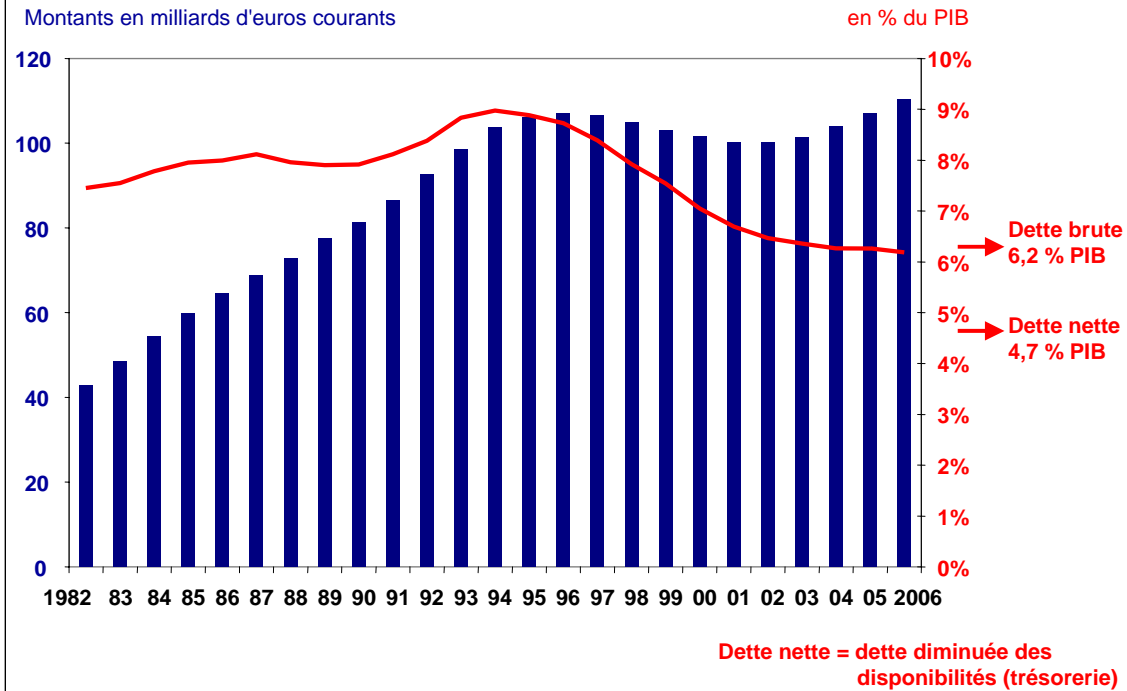
L'investissement des collectivités locales est financé grâce :

- à l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, qui s'élève à 35,9 milliards d'euros en 2006 et contribue à hauteur de 74 % au financement de l'investissement ;
- aux ressources propres d'investissement qui représentent 9,7 milliards d'euros et 20 % des moyens de financement ;
- à un recours à l'endettement de 3,1 milliards d'euros pour compléter les ressources propres d'investissement.

La phase d'endettement initiée en 2003 se poursuit cette année afin de financer l'effort important d'investissement réalisé par les collectivités locales. Le recours à l'endettement reste cependant structurellement faible comparé à celui de la décennie 80 et du début des années 1990.

L'endettement couvre 6 % des dépenses d'investissement, c'est-à-dire à peu près la hausse constatée cette année de l'investissement).

Encours de dette des collectivités locales (au 31/12)



L'encours de dette des collectivités locales s'élèverait à 110,3 Mds€ au 31/12/2006, et enregistrerait une progression de 2,9 %.

Entre 1982 et 2006 la dette des collectivités locales a progressé de plus de 67 Mds€. Cependant sa progression est restée contenue : rapportée au PIB, son poids n'a cessé de diminuer depuis 1994 passant de 9 % à 6,2 % du PIB.

Il s'agit là d'une dette brute, qui ne tient pas compte des avoirs détenus par les collectivités locales et des disponibilités dont elles pourraient disposer.

Cette notion classique d'encours de dette donne une image plus ou moins tronquée du passif réel du secteur public local.

C'est pourquoi il convient de se pencher sur la notion de dette nette, approche que vient de retenir M Breton pour la dette de l'Etat, qui correspond à l'encours de dette des collectivités locales diminué de leur trésorerie. Cette dette nette représente alors 4,7 % du PIB, soit 1,5 point de moins que la dette brute.



Finances locales en France

Version provisoire

Septembre 2006

Quelques points de référence pour 2007

La note de conjoncture présente des informations par niveau de collectivités locales. Nous y reviendrons si vous le souhaitez sous forme de questions.

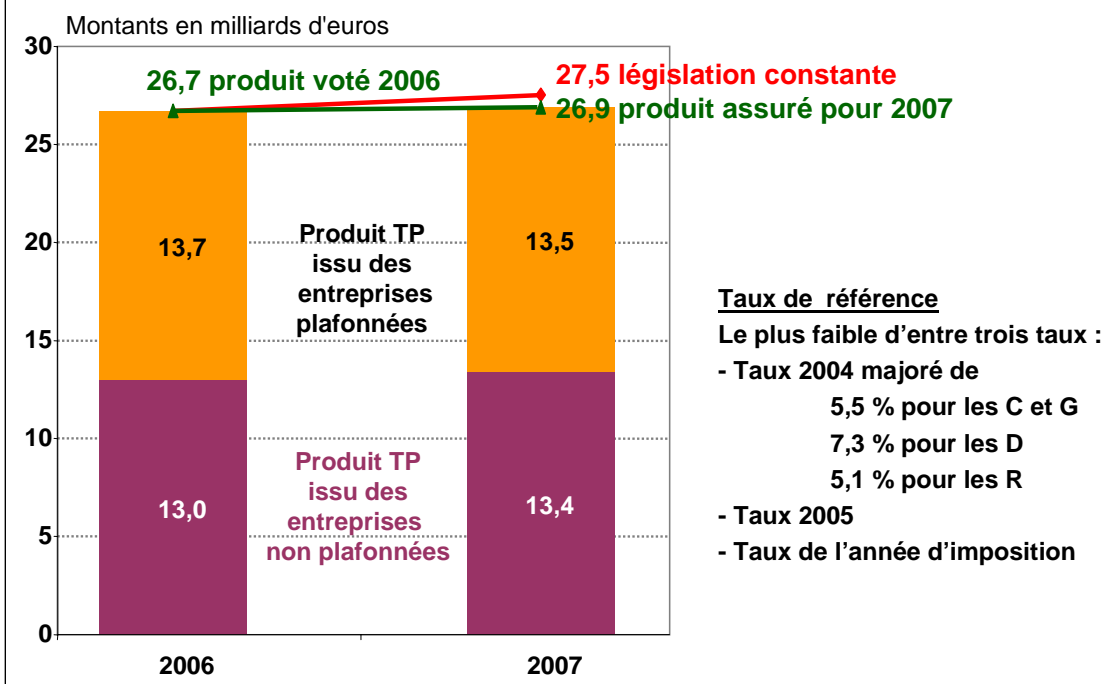
Pour conclure, je souhaite attirer votre attention sur trois points qui vont marquer les finances locales en 2007 en amenant les débats autour de la loi de Finances à venir.

Il s'agit :

- de l'impact de la réforme de la taxe professionnelle ;
- de la mise en place du pouvoir fiscal des régions sur la TIPP ;
- de la question du financement du RMI.

Impact de la réforme de la taxe professionnelle

① ➔ Un effet rétroactif



La réforme de la taxe professionnelle, votée en loi de finances pour 2006, entrera en application au 1er janvier 2007. Elle limite la cotisation de taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée créée par chaque entreprise. Les entreprises les plus lourdement taxées bénéficieront d'une réduction de leur cotisation et les collectivités locales supporteront un affaiblissement de leur levier fiscal.

Deux types de bases de taxe professionnelle devront désormais être distingués :

- celles qui correspondent à des entreprises non plafonnées continueront à supporter les éventuelles hausses de taux votées par les collectivités locales ;
- et celles qui correspondent à des entreprises plafonnées (environ 50 % au niveau national) sur lesquelles le pouvoir fiscal des collectivités locales est supprimé à la hausse.

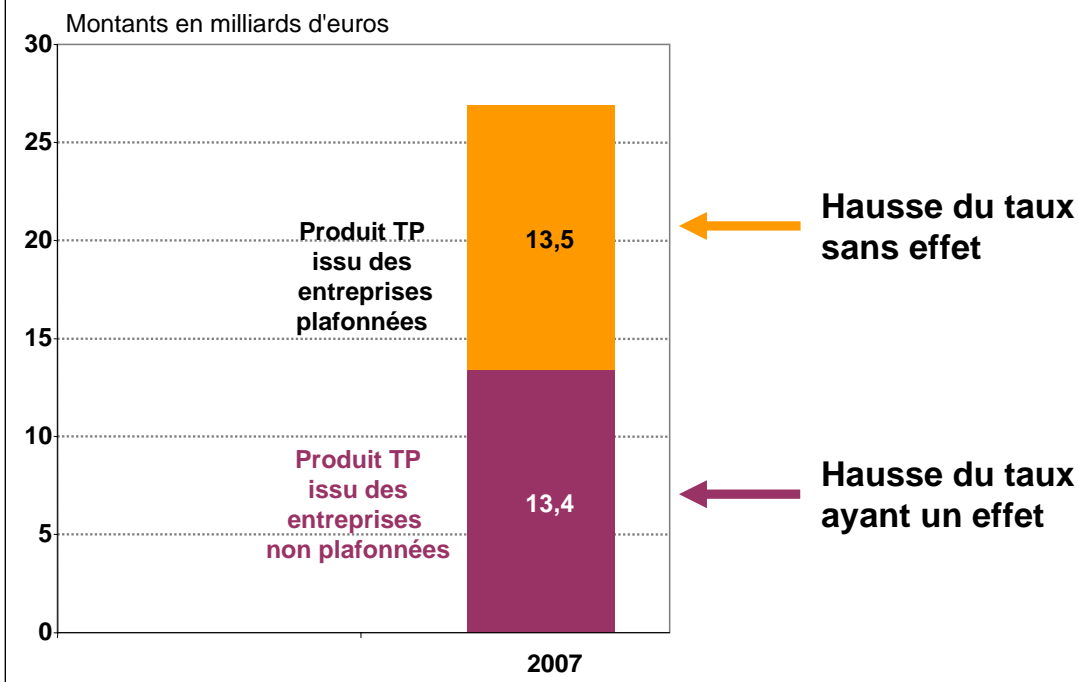
La mise en œuvre de la réforme produira un effet rétroactif dès 2007 sans même supposer de nouvelles hausses de taux. Une partie des augmentations de taux votées en 2005 et celles votées en 2006 ne s'appliqueront plus, à compter de 2007, aux bases des entreprises dont la cotisation est plafonnée. À politique fiscale stable :

- le produit issu des entreprises non plafonnées progressera en fonction de l'évolution des bases d'imposition et pourrait passer de 13 Mds€ en 2006 à 13,4 Mds€ en 2007 ;
- le produit issu des entreprises plafonnées progressera en fonction de l'évolution des bases mais sera fonction du taux de référence, dans certains cas inférieur au taux voté en 2006. Ce produit pourrait donc passer de 13,7 Mds€ en 2006 à 13,5 Mds€ en 2007.
- au global, le produit assuré de TP restera quasiment stable en 2007, alors qu'il progressait de l'ordre de 3 %.

Le manque à gagner en 2007 pour les collectivités locales est évalué à 600 Ms€

Impact de la réforme de la taxe professionnelle

② ➔ Un affaiblissement du levier fiscal

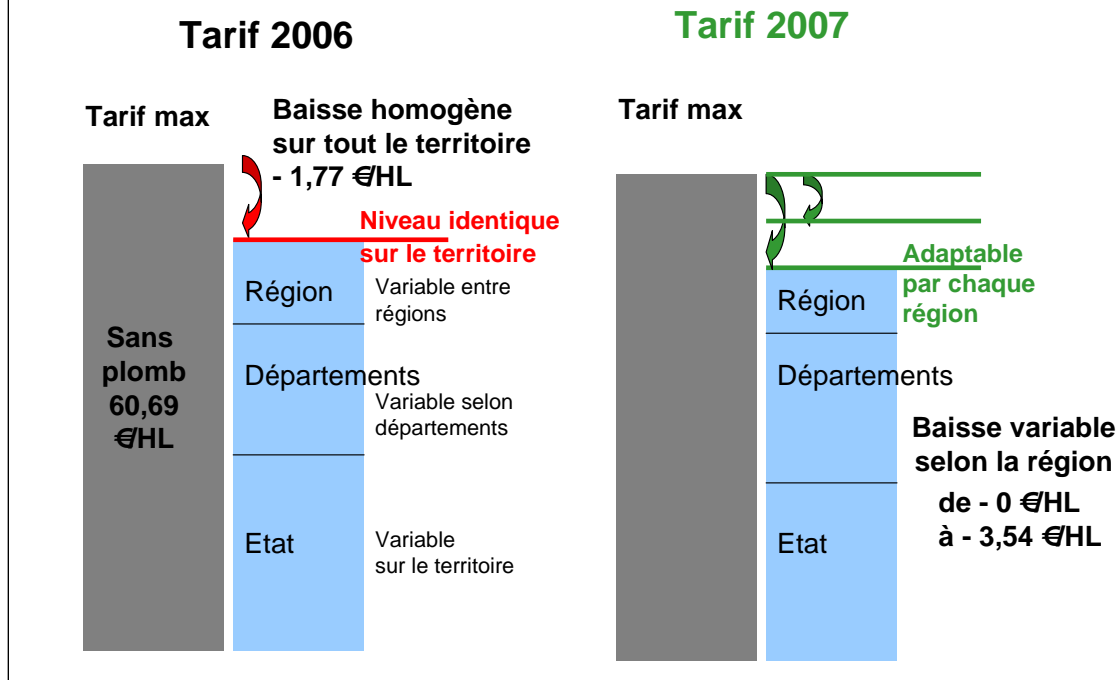


Pour l'avenir, les collectivités locales disposeront d'un levier fiscal affaibli par rapport à la situation actuelle.

Les éventuelles hausses de taux ne seront appliquées qu'aux bases des entreprises non plafonnées.

1 % de hausse des taux rapportait plus de 200 Ms€ à compter de 2007 ce sera 100 Ms€

Tarifs de TIPP modulables par les régions



Le conseil des ministres de l'Union européenne a autorisé l'application de tarifs de TIPP différenciés sur le territoire français en 2007, 2008 et 2009.

La décision européenne s'applique de la manière suivante :

- **En 2006**, une réduction du tarif TIPP (- 1,77 € par hectolitre pour le supercarburant sans plomb) est appliquée, sur l'ensemble du territoire, au tarif de référence déterminé par le Parlement (60,69 € par hectolitre pour le supercarburant sans plomb)
- **À compter de 2007**, la réduction du tarif, toujours à partir du tarif de référence, sera décidée par chaque région et applicable sur le territoire de celle-ci. Cette réduction devra être comprise entre 0 et 2 fois la réduction appliquée en 2006 par l'Etat (c'est-à-dire entre 0 et 3,54 € par hectolitre pour le supercarburant sans plomb et 2,30 € par hectolitre pour le gazole)

Pour les régions qui disposent en 2006 de fractions de tarifs inférieures à 1,77 € par hectolitre pour le supercarburant sans plomb ou à 1,15 € par hectolitre pour le supercarburant sans plomb, la réduction du tarif devra être comprise entre 0 et 2 fois la fraction de tarif qui leur a été attribuée en 2006. Cette décision devra être prise avant fin novembre.

Le produit issu d'une utilisation maximale des capacités de modulation des tarifs régionaux peut être évalué à 550 millions d'euros (pour des budgets de l'ordre de 20 Mds€). Il s'agit là d'une marge de manœuvre significative.

Le difficile équilibre du RMI

	2004	2005	2006 prév.
Dépenses RMI	5,4 Mds€	5,8 Mds€	6,1 Mds€
TIPP perçue	4,9 Mds€	4,9 Mds€	4,9 Mds€
Déficit au titre de l'exercice	- 457 M€	- 850 M€	- 1 130 M€

Recettes supplémentaires	+ 457 M€	+ 500 M€
--------------------------	----------	----------

TIPP supplémentaire perçue début 2006 à rattacher à l'exercice 2005

Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion pour les années 2006, 2007 et 2008

A l'heure actuelle la régulation du financement du RMI est source d'incertitudes et alimente les débats entre Etat et départements.

Le débat est simple. Depuis son transfert aux départements, les dépenses au titre du RMI augmentent et la recette de TIPP stagne.

Chaque année un trou se creuse et l'Etat apporte une ressource complémentaire

- 457 millions au titre de l'exercice 2004 à rattacher en 2005
- le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion dont le montant initialement fixé à 100 Ms€ devrait passer à 500 Ms€ (annonce gouvernementale qui devra être confirmée)

Trois constats :

- il reste un reliquat
- comment dresser un bilan ?
- Incertitude comptable

Dans la note, nous avons entériné les 500 Ms€ de ressources imputées en 2006. Si ce n'est pas le cas, l'épargne des départements (9,6 Mds€) passera à 9,2 Mds€, soit un écart de plus de 4 % ! C'est une manière de dire que nos prévisions sont volatiles.

Notons aussi qu'il n'est pas facile pour les départements de voter finement leurs taux « ex-ante » en début d'année, alors que de telles incertitudes existent. Les départements ont accru leur fiscalité de 1,5 Md€ Peut-être n'auraient-ils pu faire que 1 Md€... si la perspective des 500 Ms€ avait été connue.



Finances locales *en France*

Version provisoire

Septembre 2006

EN 2006, TRÈS BONNE ORIENTATION DE L'INVESTISSEMENT LOCAL (+ 7,0 %)
ET ACCROISSEMENT DES COMPÉTENCES ET DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (+ 5,7 %)
